

Marcellaz - Ma Commune

N°10 – Décembre 2016

L'édito du Maire

A la fin de cette année, le SITOIA, Syndicat Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais, n'existera plus, conséquence directe de la réforme territoriale qui a modifié les périmètres des communautés de communes voisines avec qui ce syndicat était partagé depuis 1973.

Rassurez-vous, on ne devrait pas voir plus longtemps que de coutume après les fêtes, nos conteneurs enfouis sous les emballages de cadeaux et les sapins de Noël racornis !!! Non, car le service sera assuré par la Communauté de Communes de Rumilly après transfert d'une partie du personnel et des moyens.

Le SITOIA était l'exemple même d'une organisation mutualisée efficace au service de la population et c'est justement grâce à une gestion rigoureuse qu'il a été capable d'investir progressivement dans les conteneurs semi-enterrés tels que ceux qui sont en cours d'installation sur notre commune et qui devraient être opérationnels courant février.

Comme vous avez pu le constater, les différents travaux annoncés et présentés en réunion publique, l'aménagement de la rue des Ecoles, la construction du giratoire, la pose des conteneurs semi-enterrés, sont maintenant entrepris. Nous avons bien conscience qu'ils génèrent ponctuellement gênes et nuisances.

Toutefois, merci de faire preuve de patience et de bienveillance, la contrepartie positive sera qu'en retour, ces équipements et aménagements amélioreront sensiblement notre quotidien.

Je me joins à notre conseil municipal pour vous souhaiter à toutes et tous une belle fin d'année.

Bien à vous.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

ENVIRONNEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS : MISE EN SERVICE DE 6 POINTS DE COLLECTE



Les travaux d'aménagement des conteneurs semi-enterrés ont démarré fin novembre (voir photos ci-dessus).
6 points de collecte équipés de conteneurs semi-enterrés seront réalisés à Marcellaz-Albanais d'ici janvier 2017 :

- ✓ aux ateliers techniques municipaux : 5 OM + 3 tri
- ✓ au point recyclage de la Radia : 3 OM + 3 tri
- ✓ au point recyclage des Vorges : 4 OM + 3 tri
- ✓ à l'intersection de la route de Contentenaz et du chemin de la Violette : 2 OM + 3 tri
- ✓ route de Joudrain : 3 OM + 3 tri
- ✓ route de Montmasson : 2 OM + 3 tri

Le point de collecte prévu route de Peignat, à l'entrée du lotissement «Villas des Songeons» sera aménagé début 2017. Quant au secteur du centre-bourg, il fera l'objet d'un aménagement ultérieur.

Pour mémoire :



OM : Ordures
Ménagères
= déchets **non**
recyclables

Un doute ?

Retrouvez les consignes
de tri dans le mémo du tri
distribué en septembre
ou disponible en mairie.



tri : emballages recy-
clables, papiers et verre

Marcellaz-Ma Commune n°10-Décembre 2016

Marcellaz-Ma Commune n°10-Décembre 2016



Suppression des bacs à ordures ménagères dès la mise en service des conteneurs semi-enterrés.

sac et réglette de tri, autocollant «stop pub», disponibles en mairie.

Trions mieux, jetons moins !



www.marcellaz-ma.fr

gratuit



Déchèterie de Rumilly
Route des bois, Broise



Le lundi après-midi : 14h à 18h*
Du mardi au samedi : 9h à 12h
et de 14h à 18h*

Déchèterie fermée le dimanche
et les jours fériés.

*Du 1er avril au 30 septembre,
fermeture à 19h

Qui est concerné par ces changements de collecte des déchets ménagers ?

Les habitants des hameaux de Chaunu, Chez Nanche, Contentenaz, Crêt-Dieu, Germagny, Gleufof, Joudrain, La Molière, la Radia, La Ravoire, Le Piémont, Les Vorges, Les Gargues, Montmasson, Oilly, Peignat, Pieuillet, Le Faubourg sont concernés par les changements de collecte de leurs déchets ménagers dès janvier 2017.

Quand les bacs à Ordures Ménagères (OM) seront-ils supprimés ?

Ils seront supprimés dès la mise en service des conteneurs semi-enterrés. Vous serez informé(e) de la date de leur suppression par affichage sur ces bacs. En attendant, ils resteront en place et accessibles.

Et après le retrait des bacs OM ?

Plus aucun sac poubelle en vrac, ni bac individuel ne sera collecté sur les hameaux cités ci-dessus. Vous devrez vous rendre aux conteneurs semi-enterrés pour y déposer vos déchets non recyclables dans des sacs fermés de 50L maximum.

Quelques conseils pratiques pour le bon fonctionnement des conteneurs semi-enterrés :

- ◆ Jetez vos ordures ménagères dans des sacs poubelles fermés de **50 litres maximum** ;
- ◆ Ne stationnez pas devant les conteneurs, sauf arrêt minute pour le dépôt de vos déchets ;
- ◆ Ne déposez rien au pied des conteneurs ;
- ◆ Pour vos encombrants, gros cartons, appareils électriques hors d'usage..., ayez le réflexe déchèterie. Son accès est gratuit pour les particuliers ;
- ◆ Compostez vos déchets organiques : c'est 30% de déchets en moins dans la poubelle et un engrais naturel de qualité à portée de main !



A compter du **2 janvier 2017**, la collecte des déchets ménagers de Marcellaz-Albanais est avancée au **lundi matin** (au lieu du mercredi).

Pour toute information complémentaire,
contactez le 04.50.01.86.91

RECENSEMENT DES OISEAUX



La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) nous informe au sujet de l'influenza aviaire et demande de recenser les détenteurs de volailles.

Par arrêté ministériel du 16 mars 2016, au sein du territoire métropolitain, sont délimitées des zones écologiques, appelées zones à risque particulier, dans lesquelles la probabilité de l'infection de l'avifaune sauvage par un virus de l'influenza aviaire est jugée comme plus élevée.

La commune de MARCELLAZ-ALBANAIS, étant située dans une zone à risque particulier, est tenue de communiquer aux services de la Préfecture la liste des détenteurs d'oiseaux (élevage ou basse-cour).

Les services de la Préfecture nous demandent de recenser les détenteurs d'oiseaux. Pour ce faire, nous vous remercions de déposer en mairie la **fiche de renseignements à remplir et prendre connaissance de la lettre d'information** qui cite les mesures de bio-sécurité à prendre.

Ces documents sont disponibles à l'accueil de la mairie et sont en ligne dans les actualités du site www.marcellaz-albanais.fr.

MALADIE FAUNE SAUVAGE

Le réseau SAGIR qui surveille les maladies de la faune sauvage informe qu'une **déclaration de mortalité doit être faite** auprès de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ou à la DDPP, au regard du risque de l'influenza aviaire et compte-tenu de la situation épidémiologique actuelle. Ainsi une collecte pour analyse et autopsie peut être déclenchée dans les cas suivants :

- ✓ mortalité groupée d'oiseaux sauvages correspondant à la découverte d'au moins trois cadavres d'oiseaux sur une ou plusieurs espèces sur un même site (sur un rayon d'environ 500 m) et sur un laps de temps d'une semaine.
- ✓ cygne, oiseaux de la famille des anatidés (canards), laridés (mouette, goéland) et rallidés (poules d'eau) : collecte à partir du 1^{er} oiseau mort.

A ce jour, aucun cas humain mettant en cause ce sérotype n'a été décrit, mais sa contagiosité chez les oiseaux impose des mesures strictes de prévention.

Coordonnées des contacts :

ONCFS :

90 impasse Les Daudes
74320 SEVRIER
Tel : 04 50 52 49 14

DDPP :

9 rue Blaise Pascal
BP 82
74603 Seynod cedex
Tel : 04 50 33 55 50

☎ **Astreinte** : 06 09 86 63 60

✉ ddpp@haute-savoie.gouv.fr

DÉCLARATION DES RUCHES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016



Source : groupement de défense sanitaire Rhône-Alpes

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

-la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre.**

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site **<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>**.

*Pour la déclaration 2016, l'utilisation du formulaire Cerfa 13995*04 papier est toujours possible.*



BIBLIOTHÈQUE



Horaires d'ouverture
 Mardi 16h-18h30
 Mercredi 10h-12h30
 Vendredi 15h-18h30
 Samedi 10h-12h

Notre équipe s'étoffe de 2 nouvelles bibliothécaires que nous remercions vivement : Claude Meyronneinc et Martine Rigaud. Nous accueillerons avec plaisir toute personne qui voudrait inclure notre groupe.

Ces romans sont destinés aux adolescents âgés de 13 à 15 ans. Votez jusqu'au 20 mars 2017. Cette lecture repose sur la notion de 'lecture plaisir'. Venez en profiter !

Nous avons acquis de nombreux romans & prix littéraires, des documentaires pour tous les publics et des albums & romans jeunesse. Certains sont déjà en rayons ! Vous pouvez déjà les emprunter.

Notre **Club de lecture** a ouvert ses portes à la bibliothèque le vendredi 18 novembre. Nous souhaitons vous y retrouver tous les 3^e vendredis du mois à partir de 19h, pour parler de vos 'coups de cœur' ou de vos 'coups de gueule' autour d'un verre. Que vous soyez adhérent ou pas à la bibliothèque, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Notre prochaine rencontre est le **vendredi 16 décembre à partir de 19h**.

Exposition au mois de décembre : l'hiver
 Photos tirées sur toiles de Marie-Pierre Petellat.



Marie-Pierre PETELLAT
 Expose ses photos 'Hiver'

Bibliothèque Marcellaz-Albanais
 Du 2 Décembre au 15 Janvier 2017

Rencontre



Vendredi 16 Décembre 2016
 A partir de 19h

Club de lecture
 Bibliothèque
 Marcellaz-Albanais

Actuellement venez lire et participer au vote des 6 romans du Prix littéraire alTerre ado !

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU 19 DÉCEMBRE AU 02 JANVIER INCLUS

VOIRIE

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE

Après la réalisation de quelques travaux préparatoires effectués en novembre, dont notamment le déplacement de la ligne électrique, l'aménagement du carrefour giratoire sur la RD 16 a officiellement démarré le lundi 5 décembre.

essentiellement sur les réseaux humides, d'eaux usées (EU) et d'alimentation en eau potable (AEP).

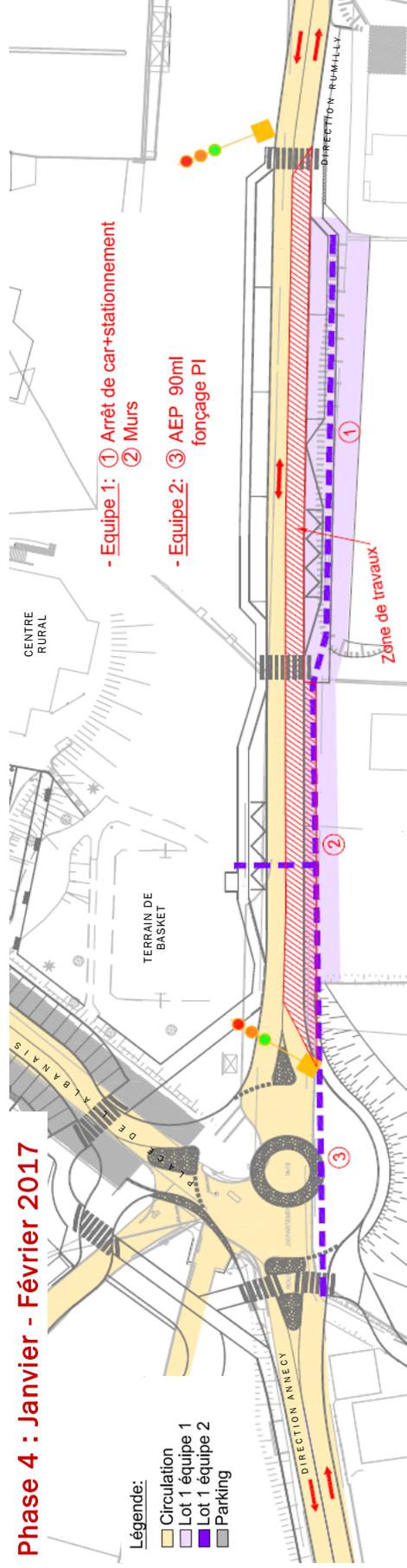
La signalisation (panneaux et feux tricolores) seront déplacés au fur et à mesure de l'avancement des phases de travaux sur une durée globale de 7 mois (voir « Marcellaz Ma Commune » n° 9 pour les plans des phases 1 et 2).

Les phases 4, 5 et 6 devraient s'enchaîner de mi-janvier à fin mars (voir plans pages suivantes).

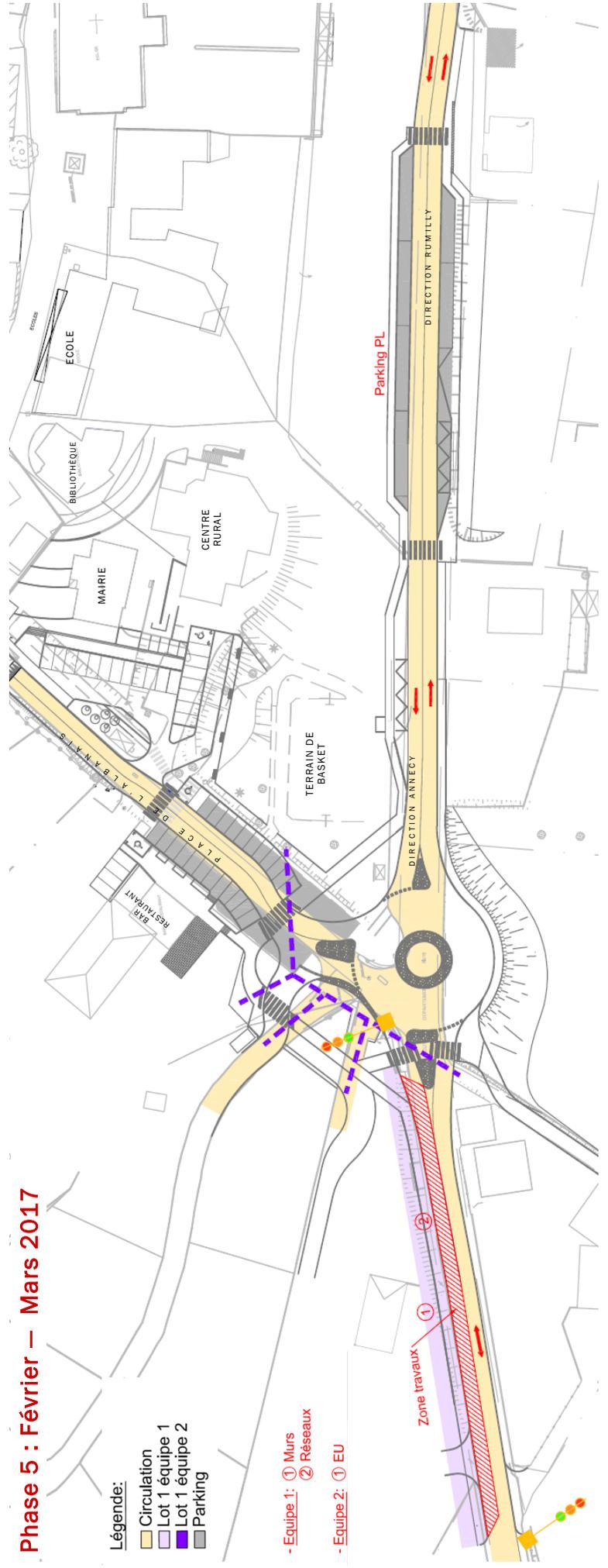
Après une trêve de 15 jours le temps des fêtes de fin d'année, les travaux reprendront dès le 2 janvier 2017 par la phase 2, avec 2 équipes de travail, l'une pour la réalisation des aménagements tels que le parking poids lourds (PL), les arrêts de car, les murs ainsi que la réalisation des réseaux électriques et téléphoniques (réseaux secs). La seconde équipe travaillera



Phase 4 : Janvier - Février 2017



Phase 5 : Février — Mars 2017

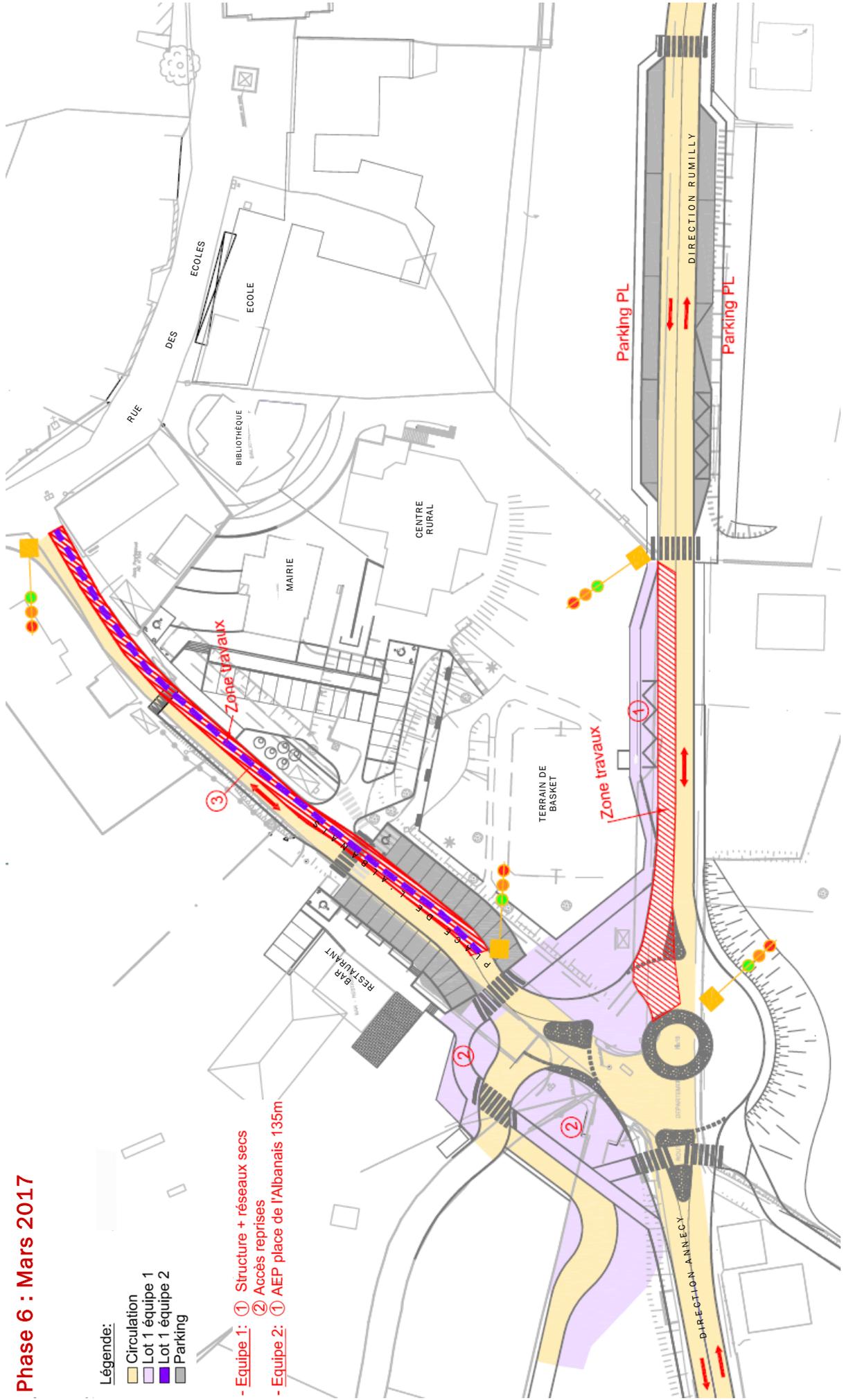


Phase 6 : Mars 2017

Légende:

- Circulation
- Lot 1 équipe 1
- Lot 1 équipe 2
- Parking

- Equipe 1: ① Structure + réseaux secs ② Accès reprises
- Equipe 2: ① AEP place de l'Albanais 135m



CCAS



Le CCAS vous invite à vous divertir le **dimanche 19 mars 2017** au centre rural à partir de 11h30, autour d'un repas délicieux dans une ambiance festive !

Si vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales, un courrier vous sera adressé dans la 2^{ème} quinzaine de février, avec un **bulletin de participation** à retourner en mairie. **Dans le cas contraire** et si vous avez plus de 65 ans, faites-vous connaître

en mairie pour y laisser vos coordonnées et recevoir une invitation. Vous avez un conjoint de moins de 65 ans qui souhaite venir ? Il sera accueilli avec plaisir moyennant participation.



Le centre intercommunal de loisirs « Cap Loisirs » propose son programme pour les mercredis récréatifs de janvier et février

2017 :

- ☞ 04 janvier : après-midi jeux de société
- ☞ 11 janvier : chasse au pokémon
- ☞ 18 janvier : bricolage hiver
- ☞ 25 janvier : le voyage d'Arlo
- ☞ 1^{er} février : nouvel an chinois
- ☞ 8 février : défi choc ou atelier chic
- ☞ 15 février : animation « le coquelicot bleu »

CAP LOISIRS est fermé pendant les vacances de Noël.

Pour les vacances de février, le centre de loisirs aura lieu à Hauteville-sur-Fier du 20 au 24 février et du 27 février au 3 mars. Les thèmes seront « l'Age de glace » et « Attention ça tourne ». Pendant les vacances d'avril nous serons sur la commune d'Etercy du 17 au 21 avril et du 24 avril au 2 mai.

Toutes les infos sur www.marcellaz-albanais.fr, rubrique Cap Loisirs.

PRÉVENTION

Source : service de défense et de protection civiles de la Préfecture de la Haute-Savoie.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont maux de têtes, vomissements, vertiges voire décès. Ils peuvent être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent comme faire vérifier ses installations de chauffage, bonne aération et ventilation du logement...

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

AGENDA

Soirée des vœux du Maire et du Conseil Municipal

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal invitent la population à la soirée des vœux qui se tiendra le **vendredi 6 janvier 2017** à 19h00 au centre rural.

Entrée libre.

FERMETURE SERVICES

- ✓ Urbanisme: du 26 au 30 décembre 2016
- ✓ **Tous les services de la mairie sont fermés samedi 31 décembre SAUF le service élections qui tiendra une permanence uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales de la commune de 8h30 à 11h30 à l'accueil de la mairie.** Pour ce dernier jour de prise en compte des demandes d'inscriptions pour 2016, les pièces à fournir en plus du formulaire d'inscription (disponible à l'accueil de la mairie et sur www.marcellaz-albanais.fr) sont :

- ✓ Photocopie d'une pièce d'identité
- ✓ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à **votre nom**

PÉRISCOLAIRE

Programme d'activités périscolaires du 09 janvier au 13 avril 2017.



Pixel Hobby avec Sandrine



Cuisine vagabonde avec Christine



Créa idées avec Pascale



Laine et tricotin avec Suzanne